



Intégration des pistes cyclables

Aujourd'hui, le vélo est considéré comme le mode de déplacement le plus simple, le moins cher, le plus respectueux de l'environnement et le plus bénéfique pour la santé. Même si son intégration dans les dispositifs publics et l'organisation de la voirie est de plus en plus effective et efficace, il peine encore à trouver sa place dans les politiques publiques marocaines.

Du fait de l'absence d'une réglementation et d'une infrastructure adéquate au Maroc, les usagers du vélo sont vulnérables dans un espace public non équitablement réparti.

Les Communes marocaines commencent à s'engager dans des politiques de protection et de valorisation des modes doux, mais une prise de conscience est nécessaire pour susciter de nouvelles habitudes de mobilité.



LES BÉNÉFICES

Santé et sécurité



- > Amélioration de la santé publique par l'encouragement à l'activité physique.
- > Création d'un environnement de déplacement et d'un cadre de vie plus agréables.
- > Garantie d'une meilleure équité dans le partage de l'espace public entre les différents usagers.
- > Amélioration des conditions de sécurité pour les cyclistes.



Environnementaux

- > Réduction des émissions de gaz à effet de serre et respect des engagements climatiques pris par le Maroc.



Économiques

- > Allègement des dépenses communales à long terme via le report modal vers le vélo.

LES COMMUNES MAROCAINES DÉJÀ ENGAGÉES

Oujda : Projet de mise en place d'une piste cyclable

Afin de promouvoir les modes doux, la commune de Oujda a mené, avec l'appui d'experts, une étude pour la mise en place d'un réseau de pistes cyclables.

À travers cette expérience, la commune a dû faire face à des choix stratégiques dans le partage de la voirie pour pouvoir donner de la place aux aménagements cyclables. Ainsi, l'aménagement de ces axes redonnera un nouveau visage à la ville de Oujda, l'inscrivant dans une vision de durabilité et permettant aux usagers les plus vulnérables de se déplacer de manière plus sécurisée.

Marrakech : Les 2-roues dans un PDU

Les modes doux, piétons et 2-roues, représentent 80% des déplacements à Marrakech, selon des enquêtes de 2008 ! Le PDU leur a ainsi accordé une attention particulière, notamment aux 2-roues (21% des déplacements quotidiens des Marrakchis). Un réseau structurant 2-roues a été ainsi recommandé dans l'objectif d'offrir des itinéraires continus et de disposer d'un réseau cyclable et non de bouts d'aménagements cyclables peu utilisés par les usagers.

Le PDU est donc un instrument stratégique important pour donner leur place aux 2-roues dans la politique de déplacement d'une ville ou d'une agglomération.

CONTACT

M. Mohamed Hamdaoui, Chef de service mobilité et circulation, Commune de Oujda - www.communeoujda.ma

CONTACT

www.ville-marrakech.ma



COMMENT FAIRE ?

1. Préparation

- › Identification des pôles générateurs cyclables.
- › Recensement des pratiques actuelles.
- › Recensement des accidents ayant impliqué au moins un cycliste.

2. Planification

- › Établissement du diagnostic de l'état actuel du vélo : besoins / potentiels / dysfonctionnements.
- › Définition des objectifs à atteindre, des contraintes et des marges de manœuvre disponibles.
- › Analyse des différents types d'aménagement cyclable (bande ou piste) ainsi que du type d'insertion possible en fonction du contexte et des contraintes.
- › Proposition d'un schéma cyclable répondant au mieux aux principes de sécurité, d'accessibilité et de confort.
- › Planification d'un programme pluriannuel d'investissement et de mise en œuvre.

3. Mise en œuvre

- › Nomination d'un garant de la mise en œuvre du plan vélo (suivi travaux, réception, programmation, ajustements).
- › Réalisation du plan d'actions, y compris les mesures d'accompagnement.
- › Animation d'événements sur le sujet des modes actifs, intégration d'une formation scolaire à l'usage du vélo en ville.

4. Bilan et évaluation

- › Suivi et contrôle de la mise en œuvre, impliquant une observation régulière de l'offre.

UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION DES PISTES CYCLABLES



Point de départ

- › Volonté politique de développer les modes actifs, y compris au détriment de la voiture.
- › Communication préalable sur les atouts du vélo pour le citoyen en particulier et la mobilité en général.
- › Prise en considération des aménagements cyclables dans une approche globale intégrant notamment l'apprentissage de la pratique du vélo urbain et le stationnement.



Défis à relever

- › Changer l'échelle de valeur actuelle qui consiste à donner la priorité au plus rapide, au plus lourd, au plus riche et au plus polluant, pour mettre en avant le plus fragile, le plus lent, le moins coûteux et le moins polluant.
- › Accepter d'engendrer des contraintes sur la voiture individuelle, notamment des limitations de vitesses, afin de dégager une place suffisante au vélo.
- › Susciter de nouvelles habitudes de mobilité par la pédagogie et le marketing public, pour lever les freins et barrières psychologiques actuels et bousculer les préjugés.



Conseils pratiques

- › Intégrer l'aspect sécurité en priorité dans la planification et la mise en place des aménagements.
- › Privilégier les liaisons des pôles à fort potentiel pour le développement du vélo (écoles et université, bureaux...).
- › Intégrer des accompagnements à la démarche (aménagements stationnements vélos).
- › Utiliser les supports de communication des associations et ONG pro-vélo comme supports pédagogiques sur les vertus du mode pour la santé, l'économie et l'environnement.



CoMun – coopération municipale

Gouvernance locale et participative au Maghreb

CoMun est un programme régional pour le développement urbain et la gouvernance locale mis en œuvre par la Direction générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du Gouvernement fédéral allemand. Ce programme contribue au processus de décentralisation ainsi qu'à la mise en place de structures participatives au Maroc.

PLUS D'INFORMATIONS

- Guide d'aménagement et de l'exploitation de l'espace public pour une meilleure gestion des déplacements urbains : www.muat.gov.ma
- Guide référentiel pour les aménagements de sécurité en milieu urbain 2018.

